

Le Recteur de l'académie de
Toulouse

Par délégation

**AFFICHAGE PERMANENT
OBLIGATOIRE**

**Arrêté modificatif du 13 novembre 2025 portant désignation des membres du comité social
d'administration départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social
d'administration du département de Tarn-et-Garonne**

Le recteur de l'académie de Toulouse, par délégation le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu le courriel du CFDT- Education Formation Recherche Publiques (12 novembre 2025),

Vu le de la FSU 82 (12 novembre 2025)

VU le courriel de l'UNSA (12 novembre 2025)

Vu le courriel de FNEC FP-FO82 (12 novembre 2025)

ARRETE :

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration départemental (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne comprend, outre le directeur académique ou son représentant qui le préside, la responsable de la division de l'organisation scolaire et de la scolarité.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration **du département de Tarn-et-Garonne** les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires 5 sièges

Andrieu Olivier
Deilhes Sophie
Defruit Stéphane
Mangenot Guillaume
Rubio Sandra

b) Représentants suppléants 5 sièges

Cantala Annabelle
Hermet David
Lescure Camille
Ménaspa Emilie
Musso Henri

2. Au titre de l'UNSA éducation 82

a) Représentants titulaires 2 sièges

Loire Sylvie
Desbois Audrey

b) Représentants suppléants 2 sièges

Martinez Marie Ange
Dupont Corinne

3. Au titre du CFDT- Education Formation Recherche Publiques

a) Représentants titulaires 2 sièges

Born Delphine
Marquez-Cayla Olivier

b) Représentants suppléants 2 sièges

Vicart-Cros Carine
Courty Jean-Martial

4. Au titre de la FNEC-FP FO 82

a) Représentant titulaire 1 siège

Dupont Loïc

b) Représentant suppléant 1 siège

Reynes Robin

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration départemental (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration départemental instituée auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne comprend le directeur académique ou son représentant qui la préside.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration du département de Tarn-et-Garonne les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020.

La composition de la formation spécialisée du comité social d'administration départemental est modifiée comme suit à compter du 1er juillet 2023 :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires 5 sièges

Andrieu Olivier
Defruit Stéphane
Mangenot Guillaume
Ménaspa Emilie
Rubio Sandra

b) Représentants suppléants 5 sièges

Bonhomme Guy
Deilhes Sophie
Hermet David
Lescure Camille
Musso Henri

2. Au titre de l'UNSA éducation

a) Représentants titulaires 2 sièges

Loire Sylvie
Pelissier Alexandrine

b) Représentants suppléants 2 sièges

Dupont Corinne
Frayssinet Nathalie

3. Au titre du CFDT- Education Formation Recherche Publiques

a) Représentants titulaires 2 sièges

Born Delphine
Marquez-Cayla Olivier

b) Représentants suppléants 2 sièges

Vicart-Cros Carine
Courty Jean-Martial

4. Au titre de la FNEC-FP FO 82

a) Représentant titulaire 1 siège

Bekhdadi Rudolphe

b) Représentant suppléant 1 siège

Reynes Robin

Article 5

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services départementaux.

Fait à Montauban, le 18 février 2026,

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne



Cyril Le Normand